

Association Saint Beno Labre
5, rue du Bois Rondel, 35700 RENNES
T : 02 99 84 28 00
E-mail : secretariat@saint-benoit-labre.fr
Site internet : <http://www.saint-benoit-labre.fr>
Responsable :
Dominique DJURICIC (directrice) ; Guillaume GIRARD (responsable du pôle Urgence) ; Nathalie HEINRY (responsable du Pôle Insertion) ; Caroline AULNETTE (coordinatrice du Pôle Insertion)

Structure
Résidence Daniel Ravier (ASBL) Maisons Relais PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 25

Public

Public : Femmes seules, hommes seuls, couples
Accès mobilité réduite : Ascenseurs et logements adaptés
Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : Logements indépendants avec salle de bains et kitchenette.
Chambre indépendante pour le T2
Descriptif : 21 logements de Type T1 et 3 logements de type T2 (entre 16 et 20m²), installé sur 3 étages avec ascenseurs, douches, sanitaires et kitchenettes individuelles (avec rangements). Les logements sont meublés d'un lit avec chevet, une armoire, une table et deux chaises.
Une buanderie (machines à laver et sèche-linges à jetons).
Un local à vélo (entrée à badge).
Des jardins individuels (loués sur la base du volontariat) qui entourent un jardin collectif.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 111 Rue de Fougères à Rennes

Vie collective

Ateliers et actions collectives : 3 activités proposées en soirée par mois : repas (3€), soirée (bowling, sortie, jeux de société, etc), breizh insertion sport 1 fois par semaine (35€ l'année).
Sorties diverses : parcs, marchés, visites, spectacles, etc

Prestations complémentaires et partenariats

Prestation médicale : Passages infirmiers libéraux pour 8 d'entre eux quotidiennement. Suivis CHGR et CMP, SAMSAH

Orientation

Les demandes sont à adresser à la CLH de Rennes Métropole. Si l'orientation Maison Relais est validée, les personnes seront reçues pour visiter et déposer une demande. La demande sera ensuite étudiée en commission unique partenariale.

Remarque

1 CESF et 1 TISF
Présence en journée. Le mardi et le jeudi jusqu'à 21h
1 samedi par mois de 09h à 17h
Vidéosurveillance et intervention possible des surveillants de nuit du CHRS